



Lundi 18 mai 2009

Bulletin Quotidien

Page 5

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le Premier ministre, M. François FILLON, réaffirme que le mode de scrutin pour les élections régionales ne sera pas modifié avant 2010 et annonce un redécoupage des cantons

Intervenant devant le <u>conseil général du Morbihan</u> (seule assemblée départementale en Bretagne dont le président est membre de l'UMP) vendredi dernier, le Premier ministre, M. <u>François FILLON</u>, a assuré que la réforme des collectivités locales n'aurait aucune conséquence sur les prochains scrutins locaux, ajoutant qu'il n'avait <u>pas "tranché" sur la question de la création d'un conseiller unique</u>, qui inquiète les élus locaux.

Le <u>Premier ministre a rappelé que le gouvernement présenterait, sans doute en juillet prochain, un projet</u>, inspiré notamment des propositions du rapport du Comité pour la réforme des collectivités locales, que présidait l'ancien Premier ministre Edouard BALLADUR. Ce projet servira de base à un dialogue entre le gouvernement et les collectivités. <u>Un projet de loi sera ensuite présenté à l'automne</u>, afin d'être voté avant la fin de l'année.

"Maintenir coûte que coûte le lien entre les élus et leurs territoires"

En tout état de cause, le gouvernement veut "maintenir coûte que coûte le lien entre les élus et leurs territoires", a déclaré M. FILLON, qui souhaite cependant "une clarification et une responsabilisation accrue des structures locales". C'est dans cette perspective qu'est posée la question de "la réforme du conseiller territorial", qui suscite de nombreuses controverses (cf. "BQ" du 15 mai).

Dans ce cadre, il y a deux options possibles, a déclaré le chef du gouvernement : "la première serait de faire en sorte que tous les conseillers régionaux soient également conseillers généraux ; la seconde qui est plus ambitieuse, consisterait à fusionner les mandats des conseillers généraux et des conseillers régionaux pour que ces élus siègent désormais dans les deux instances". Ainsi, l'objectif est d'améliorer la cohérence d'action (...) d'accentuer la complémentarité des interventions régionales, qui devraient être plus structurelles, et des interventions du conseil général (...) de favoriser une meilleure allocation des ressources". Sans préciser davantage ce qu'il souhaitait pour la définition des conseillers territoriaux, le Premier ministre, rappelant qu'il ne faut pas "affaiblir l'une des deux collectivités", a annoncé que cette réforme aura "nécessairement un lien avec le devenir du canton", alors que "les "impératifs démographiques (conduisent) en toute hypothèse à un redécoupage" de ces circonscriptions. "Nous voulons maintenir des circonscriptions électorales qui ne sont pas forcément des cantons tels qu'ils existent aujourd'hui" en raison de "l'inégalité entre ces territoires", mais "nous sommes favorables au maintien d'une élection sur la base d'une circonscription infra-départementale pour maintenir le lien entre élus et territoires" a déclaré M. FILLON, qui souhaite une "clarification et une responsabilisation accrue des structures locales", en désignant clairement un chef de file par projet. Le chef du gouvernement a qualifié d'"assez théologique" le débat autour de la suppression de la clause de compétence générale dont bénéficient les collectivités, qui suscite l'hostilité des élus, ajoutant que "si la question divise au point de ne rien pouvoir faire et s'il n'y a pas de raison pratique déterminante pour trancher maintenant ce noeud gordien, je ne m'y obstinerai pas".

Quoi qu'il en soit, la réforme des collectivités locales n'aura <u>aucune conséquence sur les élections régionales de 2010</u>. "La réforme des collectivités territoriales est beaucoup trop importante pour être ramenée à un simple débat sur un mode de scrutin (...) même si on peut penser beaucoup de mal de ce mode de scrutin proportionnel à deux tours que nous devons être le seul pays au monde à faire fonctionner" a déclaré M. François FILLON.



Rappelons (cf. "BQ" du 10 février) que la possibilité d'un rapprochement entre les conseils généraux et les conseils régionaux en 2014 a été évoquée

Le Parlement sera saisi de l'organisation des régions

Le Premier ministre, ancien président du conseil régional des Pays-de-la-Loire, a évoqué le projet de <u>rattachement de la Loire-Atlantique à la région Bretagne</u>. "Je sais qu'en Bretagne, la question de la réforme des collectivités locales s'est parfois focalisée sur la question du rattachement de la Loire-Atlantique. Question passionnelle s'il en est! Je souscris à l'approche du rapport Balladur : pas de fusion de régions sans volontariat", a-t-il encore lancé. Evoquant la consultation demandée par M. Jean-Yves LE DRIAN, président (PS) du conseil régional de la Bretagne, M. FILLON a déclaré : "Je m'interroge sur le périmètre de cette consultation ; je pense que c'est d'abord et avant tout à la population de Loire-Atlantique" que doit être posée la question, ainsi qu'à la région d'accueil et à la région qui serait quittée.

Pour le Premier ministre, le <u>Parlement doit être saisi sur l'organisation des régions, car il s'agit "de</u> l'organisation de la nation française".

La réforme des finances locales ne doit pas entraîner de diminution des ressources des collectivités

"La question des compétences (...) ne peut être séparée de la question des ressources des collectivités", a déclaré M. FILLON, qui a déclaré que la réforme de la fiscalité locale sera "menée dans le cadre du projet de loi de finances 2010" a déclaré le Premier ministre, confirmant que la taxe professionnelle sur "les investissements productifs, c'est-à-dire en réalité ce qu'il reste de la taxe professionnelle", sera supprimée, comme cela avait été annoncé par le président de la République (cf. "BQ" du 6 février). "La compensation de la réforme de la taxe professionnelle sera assurée pour l'essentiel par le transfert de nouvelles ressources fiscales" a ajouté M. FILLON, sans préciser de quelles ressources il pourrait être question. Rappelons (cf. "BQ" du 6 février) que le chef de l'Etat avait évoqué une "taxe carbone".

Le chef du gouvernement a en outre annoncé que la <u>révision des bases locatives sera lancée dans</u> le cadre d'un "projet global de réforme de la fiscalité locale".

Cependant, "le lien entre territoires et entreprises sera maintenu", et, en tout état de cause, "le gouvernement garantira à chaque commune, à chaque département, et à chaque région, pris individuellement, que ses ressources totales, c'est-à-dire impôt et dotations, ne diminueront pas du fait de la réforme", a affirmé le Premier ministre. Ainsi, "les collectivités doivent savoir qu'elles peuvent continuer à investir sans crainte : leurs ressources ne diminueront pas du fait de cette réforme", car "il ne s'agit pas de choisir entre l'investissement public et l'investissement privé, il s'agit d'en finir avec un système absurde qui aboutissait à financer l'un au détriment de l'autre".

